Septembre 2023 • N° 154

L'école et les Parents

fcpe

Nous joindre

Conseil Départemental des Parents d'Elèves
des écoles publiques du Val-de-Marne

27 rue Waldeck-Rousseau 94600 Choisy-le-Roi

Tél : 01.46.77.83.80 / 07.67.27.83.54
Email : contact@fcpe94.org
Site web : www.fcpe94.org
https://fr-fr.facebook.com/fcpe94

Rédacteurs de la publication :
Nageate Belahcen, Lionel Barre
Coordination :
Sylvie Pétitier, Pierre Véaux

Rédacteurs : Nageate Belahcen - Lionel Barre - Abdelmajid Bayad - Stephen Besseau - Sylvie Damase --Gladys Lemaire - Emmanuelle Lasselin - Corinne Parienty - Manuela Rodrigues - Pierre Veaux

Crédits photos :
Nassira Kouki, Shutterstock
Maquette : Bruno Bayol
Imprimerie : Roto Armor

Édito

ENTRE LA RENTRÉE ET LES PROMESSES, IL Y A URGENCE À AGIR PLUTÔT QUE DISCOURIR.

Dans notre académie, 737 candidats admissibles au concours des professeurs pour 1166 postes ! Le Recteur a annoncé vouloir faire appel à 500 contractuels. Le Président de la République a lui promis « un professeur devant chaque classe » pour cette année scolaire. Chiche !

Mais nous ne sommes pas dupes. Ce manque structurel de professeurs nous en faisons les frais depuis longtemps et se sont ajouté des réformes successives, une pandémie, des élèves sans affectation toujours plus nombreux, des professeurs absents non remplacés, des élèves à besoins particuliers de moins en moins accompagnés et une santé scolaire quasi inexistante…etc. Oui, cette rentrée ne sera toujours pas celle des moyens supplémentaires pour l'école publique !
Les tensions urbaines de cet été, sont venues exacerber une situation où une jeunesse de plus en plus jeune, n'a su trouver comme moyen d'expression que la violence. Cette violence, nous la condamnons fermement. Pourtant, nous n'avons eu de cesse de dénoncer cette situation alarmante pour la jeunesse et son avenir, comme celle d'une école publique livrée à elle-même sans moyens ni solutions. Des mesures fortes doivent être mises en place pour rassurer la jeunesse, leur permettre de construire leur avenir et permettre à l'éducation de jouer pleinement son rôle qu'elle soit dans et en dehors de l'école. On ne peut considérer que cette violence découle de la seule responsabilité des parents. Et nous exigeons des politiques, la même écoute lorsque nous demandons des moyens supplémentaires, afin que ces violences n'aient plus jamais lieu. Il est de la responsabilité des adultes de construire une société où la jeunesse puisse s'épanouir et se sente en sécurité quel que soit la situation à laquelle elle est confrontée.

Et cela passe par une école publique forte.

Nageate Belahcen & Lionel Barre
Co-président-e-s de la FCPE 94

4 raisons d'adhérer à la fcpe

- **S'INFORMER :** avoir accès à des ressources nationales, à des forums de discussions nationaux sur les questions relatives à la parentalité. C'est avoir des échanges constructifs et éclairés.
- **SE FÉDÉRER :** faire partie d'un réseau de partenaires de l'éducation populaire, d'un réseau de plus de 200 000 parents en France et à l'étranger et porter des valeurs tels que la gratuité, l'égalité, la laïcité, le droit à l'éducation, la solidarité, la lutte contre les violences et les discriminations, contre le harcèlement.
- **AGIR :** être actif au sein de la communauté scolaire de son enfant : relais pour l'ensemble des parents, avec la direction, l'équipe enseignante et/ou les collectivités, avoir un rôle important dans toutes les instances de l'établissement, mener des actions collectives et solidaires dans l'intérêt de tous les élèves et des familles.
- **SE FORMER :** accéder à des formations gratuites dans de nombreux domaines liés de près ou de loin à la gestion d'une association et à l'éducation, participer à des classes virtuelles sur les thématiques liées à l'éducation, la cantine, le décrochage scolaire, l'addiction aux écrans, le harcèlement etc…

Qu'est-ce que la FCPE ?

Fondée en 1947, reconnue d'utilité publique, la FCPE est la première fédération nationale de parents d'élèves, de loin la première en nombre d'adhérents et en résultat aux élections de représentants de parents d'élèves. Elle n'appartient à aucun groupe politique et elle porte son propre projet éducatif.

Elle est un véritable relais pour tous les parents qu'elle représente dans toutes les instances locales, départementales, régionales et nationales de l'Éducation nationale : conseil supérieur de l'éducation nationale, conseil départemental et régional, conseil d'école (en primaire), conseil de classe et conseil d'administration (collège/lycée), mais aussi commissions d'appel, d'affectation, de discipline, etc. Ce sont-là des prérogatives définies et régies par les textes. Elle est l'un des interlocuteurs principaux du ministère de l'Éducation nationale.

Qui n'a pas subi de fermeture de classes ? de non-remplacement d'enseignant ? de sureffectifs dans les classes ? Présente dans la plupart des établissements, la FCPE fait un travail de terrain, au quotidien grâce à ses nombreux représentants bénévoles : veille, informations, revendications, actions etc… toujours dans l'intérêt des enfants et des familles. Son rôle principal est de défendre l'enseignement public, seul garant de l'égal accès aux savoirs pour tous.

La FCPE porte des valeurs fondamentales et un projet éducatif ambitieux : égalité, inclusion, gratuité, laïcité, mixité, droits de l'enfant, respect, dignité et inclusion pour chaque enfant avec ses particularités, socialisation des tout-petits, respect des rythmes de l'enfant, pédagogie rendant les élèves acteurs de leurs apprentissages, formation à l'esprit critique pour avoir des citoyens conscients et libres, orientation choisie vers une insertion professionnelle réussie, la défense de la place des parents au sein de l'école, pour une réussite de tous les élèves etc…

plus de
140 000
adhérent-e-s

40 000
parents d'élèves élus

5 000
conseils locaux

102
conseils départementaux dans le monde

Devenir représentant de parents d'élèves dans l'école de votre enfant

Vous souhaitez participer à la vie de l'école de votre enfant (conseil d'école, conseil de classe, conseil d'administration…) et y représenter les parents ?
Avoir votre mot à dire et agir sur les conditions de scolarité ? Vous pouvez créer un conseil local FCPE dans l'établissement scolaire de vos enfants : il suffit d'être deux ou trois parents.
Comment faire ?
C'est simple en 3 étapes seulement :
1 - Regroupez-vous entre parents et adhérez chacun (bulletin p.12). Avec l'aide d'un administrateur départemental, il sera utile de se faire connaître auprès des institutions et de lancer une ou des réunions d'information pour les familles ainsi qu'une assemblée générale de constitution de votre conseil local.
2 - Constituez une liste pour participer aux élections des représentants de parents d'élèves les 13 et 14 octobre prochain. Attention : il est nécessaire de lancer la démarche le plus tôt possible en septembre afin de pouvoir déposer une liste de candidatures pour les élections (dernier délai pour le dépôt de liste : le 02 octobre avant minuit pour des élections le 13 octobre et 03 octobre avant minuit pour des élections le 14 octobre.
3 - Déclarez votre conseil local auprès de la FCPE94 afin de disposer d'un compte bancaire et de tous les outils nécessaires pour l'animation de votre conseil local. La FCPE94 vous aide au démarrage avec un kit de création incluant un capital financier de départ, des documents gratuits à disposition et un accompagnement individualisé par un administrateur de secteur.
Contactez-nous pour plus de renseignements :
contact@fcpe94.org
Tél. : 07 67 27 83 54.

Des formations gratuites au service des parents d'élèves

Créer ou animer un conseil local, le rôle du trésorier, connaître les droits des parents d'élèves, le rôle des représentants parents au conseil d'école, au conseil d'administration des collèges et des lycées, ou encore, le handicap et l'inclusion scolaire… tous ces thèmes sont abordés lors des formations organisées par les administrateurs départementaux de la FCPE du Val-de-Marne.

Les sessions de formation auront lieu en présentiel et/ou en distanciel afin de permettre au plus grand nombre d'y participer. N'hésitez pas à vous inscrire, c'est gratuit pour les adhérents FCPE, les échanges avec les participants sont aussi riches que la session elle-même !

Restons connectés

Retrouvez les dates de nos formations sur notre site internet www.fcpe94.org et/ou notre page facebook @fcpe94

Évènements à venir

22 septembre 2023

Assemblée générale de rentrée des conseils locaux (lieu à confirmer)

Rendez-vous important entre les parents d'élèves issus des conseils locaux du Val de Marne afin d'échanger sur les expériences et exprimer les besoins de chacun, poser des questions (rôle des parents d'élèves, les différentes instances…)

13 et 14 octobre 2023

Elections des représentants de parents d'élèves

La FCPE94 est présente pour vous accompagner durant toute la préparation de ces élections et met à votre disposition des kits pour communiquer auprès des parents.

Attention : dépôt des listes auprès des directions le 02 ou 03 octobre 2023 avant minuit en fonction de la date de scrutin.

Elections des représentants de parents d'élèves : Faites entendre vos voix, VOTEZ FCPE !

Grâce à votre vote, les parents FCPE continuent de mener des actions pour défendre l'intérêt des élèves et des familles et dire stop aux dysfonctionnements de l'Éducation nationale.
Grâce à VOUS, la FCPE accompagne les familles au niveau national et départemental dans leurs démarches. Elle porte les dossiers devant les services de l'éducation nationale en matière d'affectation, de dérogation, des effectifs ou de l'accompagnement éducatif.

Les 13 et 14 octobre 2023, choisissez la défense du service public d'éducation nationale gratuit, laïque pour la réussite de tous les élèves, VOTEZ FCPE !

Le SNU : piège à "cons" pour la jeunesse

Le service national universel (SNU) est le nouveau dispositif du gouvernement à partir de la classe de seconde sur la base du volontariat. Le gouvernement a dû renoncer à le rendre obligatoire, faute de moyens humains pour encadrer les jeunes. Mais il devrait devenir obligatoire pour tous les lycéens dès 2026. L'objectif est de proposer un temps citoyen pour enraciner les valeurs de la République mais le SNU s'avérera tout autre : militarisation de l'école avec le retour des uniformes, réveil à 6h30, levée des couleurs, Marseillaise, sport et activités lors d'un "séjour de cohésion" de 12 jours. Devant l'insuccès du SNU en 2022, on utilise les grands moyens : mobilisation de Skyrock et des réseaux sociaux, financement du BAFA et valorisation de cette expérience sur Parcoursup. Le SNU coûtera 2400€, soit 2 milliards d'€ par an ! Qui payera ? Nous appelons les familles à ne pas participer au SNU et à la classe de défense et de sécurité générale (CDSG) en collège et en lycée car l'armée ne doit pas entrer dans l'Education Nationale.

En cette nouvelle rentrée, la FCPE94 continue de demander au ministère d'investir massivement dans des mesures tant éducatives que psychologiques et exige un plan d'urgence incluant :

- La création de postes pour organiser des classes à effectifs réduits.
- La création de postes supplémentaires pour renforcer les moyens d'accompagnement en personnels éducatifs, sociaux, sanitaires et médicaux.
- Le remplacement systématique et immédiat de tout enseignant absent dès la 1ere journée d'absence.
- Un recrutement massif avec une revalorisation des AESH (Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap).
- Le renforcement des moyens éducatifs, sociaux et médicaux alloués aux établissements du 2nd degré.

Mobilisons-nous tous ensemble dès la rentrée pour obtenir les moyens nécessaires à la réussite de nos enfants !
Des kits de rentrée (affiches, tracts, etc..) seront à votre disposition à la FCPE94 pour vous aider à agir avec les parents au sein de vos établissements scolaires.

Le sport scolaire, une mission transversale de service public partagée par la communauté éducative.

Le sport scolaire permet aux élèves de pratiquer des activités physiques, sportives, culturelles et artistiques, ainsi que de participer à des compétitions à moindre coût. Une Association Sportive peut être présente dans tout établissement. Tout établissement public du second degré en possède une, affiliée à l'UNSS (union nationale du sport scolaire) et administrée par un comité où les parents et les élèves sont représentés.

Les élèves licenciés peuvent également s'engager dans un des rôles de jeune officiel. Le sport scolaire s'intègre dans le projet local d'établissement, mais aussi dans celui de tous les acteurs impliqués, dont l'État. Les élèves et les parents peuvent ainsi acquérir des compétences valorisables et participer à des événements para-sports. Le rôle de Jeune Officiel est déjà valorisable au baccalauréat. Il est envisagé de le valoriser davantage.

Actus de la rentrée

La rentrée scolaire 2023 est marquée par l'arrivée d'un nouveau ministre de l'Éducation nationale, Gabriel Attal. Faut-il rappelé qu'il a été secrétaire d'état de l'ancien ministre, Jean-Michel Blanquer et porteur du SNU (service national universel) ? Dès sa nomination, le ton est donné : l'uniforme pourra être proposé pour les établissements qui le souhaitent et il faudra responsabiliser les parents !

Mais cette rentrée scolaire 2023 est aussi marquée par plusieurs annonces du Président de la République :

- En REP et REP+, les collèges ouvriront progressivement leurs portes de 8h à 18h et 4h de « devoirs faits » seront proposées aux élèves de la 6e à la 3e .
- L'accueil des enfants dès 2 ans pour ceux qui le souhaitent ainsi que des effectifs réduits en moyenne section.
- Réaménager le calendrier du bac pour palier à l'absentéisme.
- Retravailler l'algorithme Parcoursup en matière de retour aux familles.
- Généraliser la demi-journée « avenir professionnel » dès la 5e .
- Revoir de manière générale le calendrier scolaire pour raccourcir les vacances.
- 30 mns d'activité physique quotidienne (30' APQ) à l'école primaire instaurées.

Même si certaines annonces vont dans le bon sens comme la réduction des effectifs par classe à la maternelle, elles doivent s'analyser de manière pragmatique et non politique. La FCPE94 s'interroge donc sur plusieurs points : où sont les moyens supplémentaires pour pallier au manque de professeurs remplaçants, alors que certains élèves cumulent des retards sur les programmes comme dans le développement de leurs apprentissages, où sont les moyens pour pallier au manque d'AESH alors que des élèves à besoins particuliers se retrouve de fait sur le bord de l'école, où sont les mesures qui amèneront plus de personnels de santé à l'école après la pandémie que nous venons de vivre ?

Au-delà de ces annonces, comment entendre que les problèmes de l'école sont issus d'un manque de responsabilisation des parents, qui selon le Président lorsqu'ils n'ont pas « le réseau nécessaire » pour aider leurs enfants à s'orienter, ne sont pas non plus assez responsables dans l'éducation de leurs enfants alors qu'ils peinent à payer des frais de scolarité toujours plus importants ! Quand un enfant sur 10 se fait harceler dans l'enceinte de son établissement scolaire ! Comment ne pas évoquer les fermetures qui alourdissent les effectifs par classe !

Non, Monsieur le Président, les problèmes éducatifs ne sont pas de la seule responsabilité des parents mais bel et bien de celle de votre politique qui a mis à mal l'école publique au profit de l'école privé ! Les solutions sont évidentes mais le courage d'investir dans la jeunesse est lui absent !

Le pacte enseignants : chronique d'un échec annoncé

À grands effets de manches et d'annonces, le ministre propose sa solution pour lutter contre les absences d'enseignants non remplacées dans le second degré : le pacte, accord contractuel entre des enseignants volontaires et l'établissement pour assurer des remplacements de courte durée. Le pacte comporte 2 volets : le 1er alloue une augmentation faible à tous les enseignants et le 2eme institue d'autres missions aux enseignants. E. Macron avait annoncé une augmentation de 10 % des enseignants et un remplacement systématique des profs absents… A la vue du manque de candidats pour les concours d'enseignements, il est urgent d'augmenter les salaires de tous les enseignants (rémunération 20% moindre que les autres enseignants de l'Union Européenne), de lancer une campagne de pré-recrutement d'étudiants avec des allocations dès l'université, pour permettre ces remplacements par des personnels formés et qualifiés et constituer un vivier de remplaçants. On est bien loin du Pacte « d'eau » du gouvernement !

La gratuité de l'école, plus que jamais un sujet d'actualité

C'est un leurre, l'école n'est pas gratuite. Pourtant le principe de gratuité de l'école est affirmé dès le préambule de la Constitution et, c'est pour la FCPE plus que jamais, l'une des conditions de l'égalité et donc de la réussite de tous les élèves.

La scolarité a un coût non négligeable pour les familles : transports, manuels scolaires, livres étudiés en classe ou recommandés par les enseignants, sorties ou voyages scolaires. Une scolarité en lycée professionnel coûte plus qu'en lycée général ou technologique : transports pour rejoindre la spécialité choisie, vêtements de travail et matériels professionnels spécifiques.

La «gratuité de l'école» s'est imposée comme sujet de débat de l'assemblée générale de la FCPE 94 (Champigny, le 15 avril 2023), et de ses ateliers participatifs ont émergé des retours d'expériences, des pistes de réduction de dépenses et de mutualisation d'achats.

Les inégalités scolaires découlent trop souvent des inégalités sociales. L'objectif de la FCPE, c'est de dégager des pistes afin de rectifier ces inégalités. La FCPE a obtenu la gratuité scolaire dans certaines régions et elle continue d'agir pour que ce soit partout le cas..

La réforme de l'enseignement professionnel

Elle vise à moderniser et à adapter les formations professionnelles aux besoins du marché du travail. Renforcer l'alternance c'est d'encourager les jeunes à suivre des formations, qui combinent enseignement théorique et expérience professionnelle en entreprise, avec une une gratification des stages envisagée jusqu'à 2100€ sur l'ensemble de la scolarité. La réforme prévoit la simplification des diplômes professionnels, en regroupant certains diplômes similaires et en réduisant le nombre de spécialités. Le but est de faciliter l'orientation des étudiants et de rendre les diplômes plus lisibles pour les employeurs. Outre les compétences techniques, la réforme met l'accent sur le développement des compétences transversales. Elle encourage la collaboration entre les établissements d'enseignement professionnel et les entreprises, afin de mieux répondre aux besoins du marché du travail. Des partenariats seront mis en place pour favoriser les stages, les projets en entreprise et l'insertion professionnelle des étudiants. Elle prévoit un accompagnement plus personnalisé (dispositifs d'aide à l'orientation et suivi individualisé) et de mieux prendre en compte les besoins et les aspirations de chaque étudiant.

Les écueils que nous pointons sont nombreux : manque de moyens financiers, réduction du nombre de spécialités, charge de travail supplémentaire pour les enseignants, difficultés à mettre en place des partenariats efficaces avec les entreprises, accentuation des inégalités territoriales (dans les établissements situés dans les zones rurales ou défavorisées), réduction des heures d'enseignement général qui pourrait limiter les capacité des étudiants à s'adapter aux évolutions ultérieures de leur carrière, etc.

La réforme vise l'amélioration de l'orientation et de l'insertion professionnelle, mais il est crucial de veiller à ce que cela se fasse de manière équitable et à ce que tous les élèves aient les mêmes opportunités de réussite.

Changement du logiciel des collégiens hors parcours Affelnet dans l'académie de Créteil

L'actuel logiciel Colibris sera remplacé par Dafné dans l'Académie de Créteil. Dafné est un guichet unique pour faciliter les affectations en collège pour les cursus spécifiques hors parcours Affelnet. Le premier avantage est d'éviter les déplacements inutiles aux parents. Les familles déposent en ligne les candidatures de leur enfant sur la plateforme et peuvent suivre leur dossier en temps réel jusqu'aux résultats, en recevant une notification instantanée chaque fois que leur situation est actualisée. Pour les équipes du rectorat, c'est un moyen d'être plus réactif, de centraliser les dossiers pour les traiter plus facilement en lien avec les familles et de permettre un gain de temps. Le second avantage est la saisie possible avec le téléphone portable.

Comment bénéficier du dispositif SOS rentrée ?

LES ÉLÈVES OU ÉTUDIANTS SANS AFFECTATION POURRONT CONTACTER DÈS LA FIN DU MOIS D'AOÛT :

- **Un numéro vert gratuit à disposition :** 0 800 24 94 94 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- **Les permanences des 29 villes partenaires en Val-de-Marne**
- **Le Service jeunesse du Département, situé au sein de l'Immeuble Pyramide :** 80, avenue du Général de Gaulle, 94000 Créteil
- **Par mail :** sdj@valdemarne.fr

Qu'est-ce que le harcèlement ?

Le harcèlement est une violence verbale, physique ou psychologique répétée qui participe à l'isolement de l'enfant qui en est victime. Les violences commises via les moyens de communications électroniques (réseaux sociaux) relèvent du cyberharcèlement. Depuis la loi du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire, ce phénomène est reconnu comme un délit. Les familles peuvent contacter l'établissement et/ou les cellules d'écoute gratuites, anonymes et confidentiels :

30 20 pour signaler un cas de harcèlement

30 18 en cas de cyberharcèlement

À votre demande ces cellules pourront vous mettre en contact avec les référents académiques de l'Education Nationale. Le dispositif "pHARe" dont la FCPE est partenaire, est déployé dans tous les établissements à partir de la rentrée. Les parents d'élèves FCPE de votre établissement peuvent vous accompagner pour le mettre en place. N'hésitez pas à les contacter.

Deux décrets sont en prévision pour cette rentrée : l'un sur le cyberharcèlement hors établissement, l'autre sur le changement d'établissement du harceleur.

Pour accompagner les familles les plus précaires du 94, la FCPE et la MAE se sont associés pour proposer des assurances scolaires à moindre coût. Le partenariat avec MAE Solidarité permet à nos adhérents de solliciter la MAE sur d'autres thématiques comme celle du harcèlement. Cinq vidéos ont été réalisées et sont en libre accès sur la chaine Youtube « Parents, parlons-en ! ».

LES DÉFIS DE PARCOURSUP : problèmes et perspectives

Parcoursup, la plateforme d'admission post-bac, mise en place en 2018, a suscité de nombreuses controverses et généré de nombreux problèmes depuis sa création. Cette plateforme doit simplifier et rendre plus transparente l'admission dans l'enseignement supérieur. Or, elle crée de nouvelles difficultés pour les étudiants, comme le manque de transparence dans les critères de sélection des établissements d'enseignement supérieur. Les universités et les grandes écoles ont la possibilité de fixer leurs propres critères d'admission. Le manque de places disponibles dans certaines filières très demandées (médecine ou droit), crée une forte concurrence et engendre de la frustration pour ceux qui ne sont pas admis. Parcoursup a également été critiqué pour son manque de réactivité et de suivi des candidatures. Certains candidats ont dû attendre plusieurs semaines une réponse des établissements. La plateforme a été accusée de renforcer les inégalités sociales dans l'accès à l'enseignement supérieur. Certains candidats, notamment ceux issus de milieux défavorisés, ont moins de chances d'être admis dans les filières sélectives, car ils n'ont pas toujours les mêmes opportunités de préparation que les candidats plus favorisés. Le système de classement des vœux favorise les candidats qui ont les moyens de faire plusieurs vœux, ce qui exclut de facto les candidats les plus précaires.

Il s'avère donc nécessaire de repenser cette plateforme afin de garantir une admission juste et équitable pour tous les candidats.

Témoignage de conseil local

Le mistral rend fou !

Depuis la rentrée scolaire 2022, la FCPE du Lycée Frédéric Mistral de Fresnes n'a eu de cesse d'interpeller l'Éducation Nationale afin d'obtenir des remplacements de professeurs absents ou des nominations à des postes non pourvus. Le 11 mars 2023, la FCPE a organisé, avec les parents d'élèves excédés, une assemblée générale, pour suppléer à l'inaction du rectorat. Soutenus par les élus présents, ils se sont rassemblés le 18 mars devant le lycée pour réclamer le remplacement des postes manquants d'enseignants (depuis septembre et novembre 2022), du personnel administratif et médical. Le blocus du lycée a permis une audience auprès du Dasen adjoint. Quelques jours plus tard, ils ont obtenu les remplacements d'un professeur d'histoire, d'anglais LLCR et de mathématiques, un complément pour le professeur de français, un infirmier et une secrétaire. La professeure d'anglais remplaçante attendait un poste depuis septembre 2022 ! Même si la lutte paie, il manque toujours un enseignant d'espagnol en enseignement professionnel depuis la rentrée. Tout ceci venant s'ajouter aux 1400h d'enseignements perdues avec la diminution de la dotation horaire de fonctionnement.

La réforme vise l'amélioration de l'orientation et de l'insertion professionnelle, mais il est crucial de veiller à ce que cela se fasse de manière équitable et à ce que tous les élèves aient les mêmes opportunités de réussite.

Bulletin d'adhésion FCPE Val-de-Marne 2023-2024

Nom, prénom du parent 1 : .....

Nom, prénom du parent 2 : .....

Tél. 1 : ..... Tél. 2 : .....

E-mail(s) : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Commune : .....

	nom et prénom	établissement*	classe
1er enfant			
2e enfant			
3e enfant			
4e enfant			

* Si vous avez des enfants dans plusieurs établissements, réglez votre adhésion au conseil local de votre choix et entourez-le dans le tableau ci-dessus. Afin de vous faire connaître, retournez un bulletin au conseil local de chacun de vos enfants, en précisant celui où vous avez adhéré.

JE DÉSIRE PARTICIPER AUX ACTIVITÉS

❑ **Candidat(e) au Conseil d'école**
(maternelle, élémentaire)

❑ **Candidat(e) au Conseil d'administration**
(collège, lycée, lycée professionnel)

❑ **Délégué(e) au Conseil de classe**
(collège, lycée, lycée professionnel)

ADHÉSION (une adhésion par famille)

❑ **Cotisation :** ..... 17 €

❑ **Cotisation de solidarité :** ..... 50 €
(17 € après réduction d'impôt)

❑ **Don :** ..... €
Un reçu fiscal vous sera envoyé par le CDPE après la réception de votre règlement

Vous pouvez aussi adhérer ou réadhérer en ligne sur le site :
https://www.fcpe-adhesion.fr/094/adhesion

ABONNEMENTS

❑ **« La revue des Parents » :** ..... 4,00 €
tarif adhérents - revue nationale
(2 numéros spéciaux papier et 4 numéros électroniques)

❑ **tarif normal :** ..... 6,00 €
non adhérent

Date et signature :

Merci de remplir très lisiblement en majuscules
Bulletin à remettre au conseil local
ou à défaut au Conseil départemental FCPE

FCPE 94
27 rue Waldeck Rousseau
94600 Choisy-le-Roi
01.46.77.83.80 - 07.67.27.83.54
www.fcpe94.org

CONSEIL LOCAL

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la fédération nationale. Conformément à la loi n°7818 du 6 janvier 1978, modifiée, vous disposez du droit d'accès, de communication et de rectification des informations vous concernant.